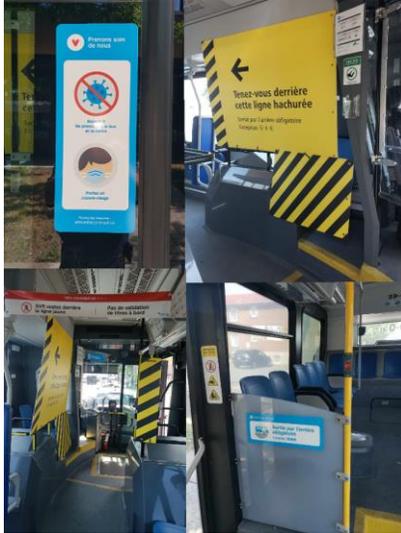


lundi, 6 juillet 2020



Installation des cloisons protectrices

Les tests continus et le tout est maintenant validé par le comité SST, la santé publique, la CNESST ainsi que l'IRSST.

Avec l'arrivée imminente de l'installation du LEXAN et le retour de l'embarquement par la porte avant (perception), le comité SST s'est assuré de garder la zone avant libre de passagers, en installant des panneaux indicateurs et une délimitation de la zone en hachuré qui devra être respectée.

Test de chaleur

Des tests ont été effectués lors de la dernière canicule (43°C). Le comité SST en ont profité pour effectuer des tests de chaleur sur la route avec le bus test (LEXAN).
Résultat : 1.2°C de différence. La température de l'air ambiant de l'autobus était de 37.2 et la zone chauffeur 38.4, sur un bus non climatisé.
Pour les bus climatisés, la température est plus froide avec le LEXAN en position fermé qu'en position ouvert. (N'oubliez pas d'ouvrir les trois trappes en haut pour l'A/C 😊)

Port du masque

Le port du masque sera obligatoire à compter du 13 juillet prochain. Nous sommes toujours en attente de l'arrêté ministériel, mais à moins de nous le faire imposer par le gouvernement, notre position reste la même : nous ne sommes pas la police du masque. Nous ne nous mettrons pas à risque d'agression en refusant l'accès à un usager.

Pour ce qui est du port du masque, les recommandations de la CNESST vont dans le sens d'isoler le chauffeur dans une zone (installation du LEXAN). Les chauffeurs n'auront pas à porter le masque en conduisant, seulement lors des déplacements avec la clientèle lorsque la distanciation ne peut être respectée

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2153-Guide-Transport-Collectif.pdf>

<https://www.irsst.qc.ca/covid-19/avis-irsst/id/2703/recommandations-pour-la-protection-des-chauffeurs-drsquoautobus-urbain-interurbain-scolaire>